brimades infligés aux enfants, que ce soit par des adultes ou par d'autres enfants;

- consacrer des efforts accrus aux mesures préventives visant à améliorer la stratégie mise en place pour résoudre le problème des accidents impliquant des enfants;
- accroître les ressources et l'aide en faveur des programmes de planification familiale et d'éducation sanitaire en vue de résoudre le problème des grossesses précoces ou non désirées et de modifier le comportement sexuel des hommes;
- mettre au point des programmes consacrés aux questions reliées à la situation des enfants face au VIH/SIDA et aux maladies transmises sexuellement, y compris le traitement des enfants infectés, ainsi que des programmes visant à réduire le recours apparemment fréquent à l'avortement comme méthode de planification familiale;
- faire des efforts importants afin d'étendre les programmes éducatifs en matière de santé génésique aux personnes non mariées;
- revoir, de toute urgence, la question de l'âge minimum légal du consentement aux rapports sexuels en vue de le relever;
- prendre de nouvelles mesures d'ordre psychosocial pour prévenir et maîtriser les effets fragilisants des troubles du comportement chez les enfants;
- prendre des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'experts de l'OIT concernant l'application des conventions et recommandations relatives aux obligations découlant de la Convention n° 79 de l'OIT, qui prévoit, pour les jeunes de moins de 18 ans, une période de repos nocturne d'au moins 12 heures consécutives, comprenant l'intervalle s'étendant entre 10 heures du soir et 6 heures du matin;
- faire des efforts supplémentaires pour suivre plus attentivement l'application des articles 28 (éducation) et 32 (exploitation économique) de la Convention, grâce notamment à l'élaboration et à l'utilisation de certains indicateurs pour illustrer les tendances dans des domaines tels que le taux d'abandon scolaire et l'entrée des enfants sur le marché du travail informel;
- suivre attentivement la situation en ce qui concerne la mendicité, l'abus et le trafic de drogues et la prostitution enfantine afin d'enrayer ces activités le plus tôt possible;
- prescrire dans le Code pénal des dispositions visant à protéger les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans contre l'exploitation sexuelle;
- prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier par le biais du tourisme.

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme à Cuba

La Commission des droits de l'homme, lors de sa 47° session, tenue en 1991, et suite à une mission de la CDH à Cuba en 1988, a prié le Secrétaire général de nommer un Représentant spécial chargé de maintenir une communication

directe avec le gouvernement et les citoyens cubains. En 1992, après avoir examiné le rapport du Représentant spécial, la CDH a demandé que celui-ci soit désigné son Rapporteur spécial, chargé d'examiner la situation des droits de l'homme à Cuba et de préparer un rapport sur cette question. Le mandat du Rapporteur spécial (RS) a été prorogé chaque année depuis ce temps. M. Carl-Johan Groth a été nommé Rapporteur spécial en août 1992 et a fait rapport de ses observations à la Commission et à l'Assemblée générale lors de leurs sessions respectives de 1997.

Le RS note dans son rapport (E/CN.4/1997/53) que la loi Helms-Burton (Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act) et la loi Torricelli (Cuban Democracy Act) établissent des conditions et un échéancier précis pour la levée de l'embargo maintenu par les États-Unis contre Cuba. Le RS souligne qu'en adoptant ces lois, les États-Unis se sont arrogés le droit de dicter de quelle façon Cuba devrait passer du régime totalitaire actuel à un régime différent, plus pluraliste. Le RS a ajouté que cette attitude inspire le doute plutôt que la confiance et pourrait amener certains dissidents à croire que leurs propres critères pour la transformation de Cuba n'ont aucune valeur puisque, de toute façon, l'avenir de leur pays se décidera sans eux, et que cela n'entraîne une diminution de l'action politique menée au grand jour et des risques qui en découlent. Le RS a également noté que bon nombre de personnes associées aux groupes dissidents ont déjà quitté le pays ou se préparent à le faire, en partie à cause des efforts du gouvernement en vue de forcer les opposants à s'exiler.

Le rapport du RS indique clairement que le gouvernement continue à violer les droits civils et politiques. En particulier, le rapport mentionne que le RS continue de recevoir des informations au sujet de cas d'emprisonnement et de harcèlement, de perquisitions, de menaces, de garde à vue, de pertes d'emploi et d'autres formes de représailles liées à l'exercice de la liberté d'expression et d'association ou attribuables à la discrimination motivées par des considérations politiques. Le rapport souligne également que les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas suffisamment protégés et fait état des violations telles que la prestation de soins de santé préférentiels aux étrangers qui apportent des devises étrangères, le niveau extrêmement bas des salaires dans presque tous les secteurs de l'économie, l'absence des libertés liées à la formation de syndicats et aux négociations collectives pour les employés des entreprises financées par le capital étranger, la présence dans ces entreprises d'un régime de rémunération où les salaires ne sont pas versés directement aux travailleurs mais en devises fortes à un organisme public d'emploi qui paie ensuite les employés dans la monnaie nationale, et le refus du gouvernement d'octroyer la personnalité juridique à la Confédération des travailleurs démocratiques de Cuba.

Suite à ces observations et à d'autres sur les problèmes économiques et sociaux, le rapport souligne que l'effondrement de l'économie cubaine, qui s'était accéléré avec le démantèlement de l'Union soviétique et la disparition du bloc socialiste, semble avoir été enrayé. Le rapport laisse entendre que l'aptitude du gouvernement à survivre à la crise et à la perte du tiers du produit national tient peut-être au fait, tout au moins en partie, qu'il jouit auprès d'une grande proportion de la population d'une crédibilité et d'une marge de confiance plus grandes que ne l'avaient cru de nombreux d'observateurs. Le rapport indique également que si les efforts du gouverne-